

D2024-067

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 3 juillet 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, CELSE Jean-Louis, SOLELIS Vèrène, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie,

Procurations :
Christine BIGOURET-DENAES à Marie-Anne JARLIER
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Jean-Luc MEYER à Isabelle COQUEL
Bruno TIRADON à André GAZET
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT

Absents/ Excusés : BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 6 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

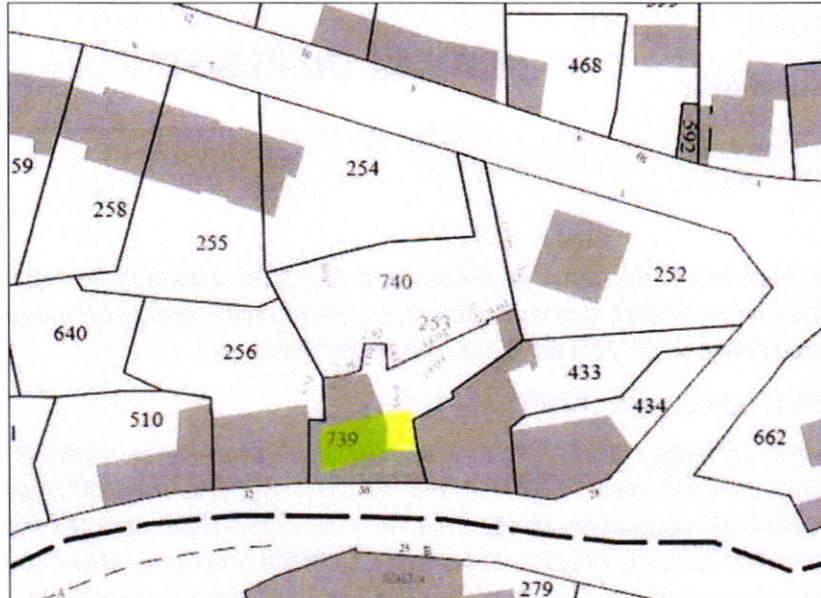
OBJET : Demande de bénéficiaire du dispositif d'aide au foncier auprès de Clermont Auvergne Métropole

Rapporteur: M. André GAZET, 6ème adjoint

Le Conseil municipal est informé que Clermont Auvergne Métropole a délégué son droit de préemption à l'EPF Auvergne pour l'acquisition d'un bien pour le compte d'Auvergne Habitat au prix de 130 000 € et 9 500 € de commission qui a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n°063 308 24 G 0032 sur la parcelle AI 739 d'une superficie de 313 m² comprenant un immeuble d'habitation, situé au 30, avenue de la Vallée à Royat.

D2024-067

Dans le cadre de cette préemption, Auvergne Habitat envisage la rénovation de l'immeuble avec la réalisation à terme de 4 à 5 logements conventionnés.



A travers ce projet la Commune réaffirme sa forte volonté politique de maintenir pour l'avenir de Royat les possibilités d'un développement harmonieux et d'une certaine mixité urbaine, dans le respect des objectifs fixés par les lois « climat et résilience » et SRU. Ce projet s'inscrit également dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale signé le 20/12/2023 au sein duquel la commune s'est engagée à maintenir une veille active sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner en vue de préempter les immeubles qui pourraient être transformés en logements locatifs sociaux.

Au vu du coût important du projet de rénovation pour Auvergne Habitat et considérant la délibération du Conseil Métropolitain du 2 Juillet 2021 référencée N°DEL20210702_064 relative à l'aide au foncier portant adaptation des modalités d'utilisation des prélèvements SRU ainsi que la délibération du 16 février 2024 n°DEL20240216_029 relative au fond de prélèvement SRU, il convient, pour la commune de Royat, de solliciter l'utilisation des fonds SRU sur ce projet à hauteur de 84 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Maire sur le projet susmentionné à solliciter le dispositif d'aide au foncier reposant sur le principe de décote mis en place par CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, financé par des pénalités prévues par l'article 55 de la Loi n°2000-1208 « Solidarité Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 et destiné à la construction de logements sociaux » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marcel ALEDO**

